

BARREAU DE PARIS

DISCOURS

PRONONCE

PAR

MONSIEUR LE PREMIER SECRETAIRE

**Philippe
CHAMPETIER de RIBES**

**A LA SEANCE SOLENNELLE DE RENTREE
DE LA CONFERENCE DES AVOCATS
A LA COUR DE PARIS**

Le 26 janvier 1980

**ELOGE
DE M. LE BATONNIER
PAUL ARRIGHI**

(1895-1976)

par **Philippe CHAMPETIER de RIBES**
Premier secrétaire de la Conférence du stage

Je tiens à remercier de tout cœur ceux qui m'ont permis, grâce à leur accueil chaleureux, de tracer ce portrait. Puissent-ils retrouver dans ces pages l'écho de leurs voix et de leurs souvenirs.

Messieurs les Bâtonniers Albert BRUNOIS, Bernard BAU-DELOT, Francis MOLLET-VIEVILLE, Bernard LASSERRE, Louis Edmond PETTITI,

Monsieur le Bâtonnier Jean COUTURON,

Monsieur le Révérend Père Riquet,

Messieurs Jean-Denis BREDIN, Jean-Pierre DUFOUR, Madame FLORY-BERTRAND, Messieurs Bernard GORNY, Louis FRANÇOIS-MARTIN,

Et mon maître, Jean-Marc VARAUT.

Evoquer la mémoire de celui qui n'est plus n'est pas un exercice académique où l'on ranime les flammes des souvenirs à moins qu'on en remue les cendres. La mort véritable ne survient qu'au moment où il n'est plus un vivant pour penser au disparu de jadis.

Dans les archives de l'Ordre des livres poussiéreux sont enfouis dans l'ombre des armoires. Des milliers de noms de confrères d'autrefois y sont sagement rangés sans que personne au monde puisse y associer un visage, un sourire ou entendre au fond de soi l'écho d'une voix familière. C'est la mort de ceux qui vivent encore qui entraîne à jamais vers l'oubli ceux qui partirent avant nous, emportés par l'âge ou le destin.

Alors aujourd'hui, parmi nous, M. le bâtonnier **Paul ARRIGHI**, vous êtes vivant pour ceux qui vous ont connu et dont je vois ici les visages ; pour ceux, comme moi, qui ne vous ont pas connu mais qui vous ont découvert.

Rien, ni le portrait longuement médité, ni les discours cent fois relus, ni les témoignages parfois contradictoires, ne livre le mystère d'un être.

Il m'a semblé de fugitifs instants avoir soulevé le voile du secret de la personnalité hors pair du bâtonnier **ARRIGHI** mais l'intuition soudaine s'évanouit aussitôt et les mots sont hésitants au moment de donner forme à une ombre si présente.

Cependant, si d'un mot, il fallait cerner l'essence de la personnalité de **Paul ARRIGHI**, le rocher sur lequel elle s'est bâtie, ce mot est : courage. De l'escadrille des Cigognes où il fut l'ami de GUYNEMER, aux camps de Mauthausen, Melk et Ebensee dont il revint mourant en 1945, pour **Paul ARRIGHI** le courage était une valeur en soi, une exigence minimum qui, dans sa conception de l'homme, pouvait devenir une exigence fatale.

Paul ARRIGHI, né en 1895, appartient à une génération marquée par les deux guerres mondiales dont la France eut à porter les stigmates sur son propre territoire. Il a dix-neuf ans

A mon père ...

en 1914 lorsqu'il s'engage au 22^e régiment de Dragons. Il y montre un courage, une énergie farouches qui lui valent une citation à l'Ordre de la 4^e armée. Un **ARRIGHI** ne recule pas, ni au combat, ni à la barre. Son grand-père était déjà avocat et fut conseiller général de la Corse. **Paul ARRIGHI** sera plus tard conseiller général de l'Yonne. Son père était avoué à la Cour. C'est une famille de tradition pour qui la naissance et les talents comportent plus de devoirs que de droits. Mais il faut y mettre du panache. La guerre des tranchées ayant aboli les charges héroïques des Dragons, restent les chevauchées aériennes.

Paul ARRIGHI apprend à piloter et sert sous les ordres du commandant BROCARD qui a symbolisé l'élan de la France vers l'Alsace perdue en faisant peindre sur les carlingues, une cigogne. L'escadrille des Cigognes... Cette seule évocation rappelle le caractère épique de la guerre de 1914-1918. Dans le ciel de France se livraient des combats singuliers qui, malgré leur cruauté, n'engageaient que des soldats. L'ardeur de la lutte n'interdisait pas l'estime de l'adversaire. Vingt ans plus tard il ne s'agira plus seulement de combattre mais d'avilir l'ennemi qu'il soit soldat, femme ou enfant.

Paul ARRIGHI remporte quatre victoires, reçoit autant de citations, est décoré de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire avec palmes mais quelques jours après l'Armistice, lors d'un vol de routine, son avion s'écrase. Le rocher fracturé, il perd l'œil droit. Toute sa vie **Paul ARRIGHI** souffrira de son visage meurtri ; ce fut son premier tribut versé au démon de la guerre. Cet homme de presque vingt-cinq ans, guerrier avant d'être étudiant, termine alors son droit et obtient le diplôme de l'Ecole des sciences politiques. Il prête serment en 1921 et devient secrétaire de la Conférence en 1926. Ses succès professionnels sont nombreux, son cabinet florissant. **Paul ARRIGHI** est un avocat recherché et un homme heureux. Marié, deux enfants, Nicole et Pierre comblent ses vœux.

Mais ni sa chaude vie familiale, ni sa belle carrière professionnelle ne peuvent entièrement le satisfaire. Il voit avec tristesse, avec dépit monter les périls des années trente tandis que l'après-guerre devient bientôt l'avant-guerre. Il n'a fallu

que le temps de faire un homme, de 1919 à 1940, de transformer son fils Pierre en un de nos plus jeunes confrères pour que soient revenues les heures de l'horreur et de la souffrance.

En 1939, **Paul ARRIGHI** et **Pierre**, son fils, veulent s'engager ensemble et se voient tous les deux opposer un refus. Le père est trop âgé et le fils trop jeune. Quelques mois plus tard la France est à genoux, l'armée défaite, l'Etat démembré. L'heure des combats est passée voici venue celle de l'engagement. D'un même élan, sans hésitation, leur décision est prise qui faisait dire à Michel DEBRE : « Le mot de résistance n'existait pas, ou à peine, que **Paul ARRIGHI** était déjà un résistant ».

Comment, dans cet hommage rendu à **Paul ARRIGHI**, ne pas évoquer la vie intense et pathétique de son fils ? Il ne reste de lui qu'un nom gravé dans le marbre de notre bibliothèque. Mais ce nom, éclatant parmi ceux de Bertie ALBRECHT, Jean MOULIN, Jean PREVOST et tant d'autres doit brûler en nous, comme son prénom, jusqu'au bout, dévora de souffrances son père et sa mère.

Jacques LECOMPTE-BOINET raconte sa première rencontre avec **Pierre** le 15 juin 1942 place de la Madeleine. Vouloir servir en 1942 était rare. Les **ARRIGHI**, dès l'Armistice, avaient refusé la défaite. **Pierre** ne cesse d'organiser la révolte : journaux clandestins, évasions de prisonniers, passages de la ligne de démarcation. Mais cela n'était pas assez, il voulait jouer un rôle plus actif, plus dangereux et dans ce dessein restait en France. Il vient de prêter serment mais songe aussi à préparer l'Inspection des finances. C'est un homme mince, élancé, soucieux de sa tenue, habillé avec soin, portant un chapeau noir aux bords roulés, une serviette sous le bras. Il cultivera jusqu'à son arrestation cet apparent détachement de l'homme qui songe d'abord à son avenir, à ses études afin que nul ne put soupçonner sa véritable mission. Toute son éducation, toutes ses traditions, tout son être ne pouvaient que se révolter devant le spectacle d'une France asservie.

« Avez-vous des armes ? » dit-il à LECOMPTE-BOINET qui, pour éprouver sa résolution, lui demande s'il est disposé à

transporter ces armes ; la réponse jaillit : « je ne demande pas mieux de les transporter mais je voudrais bien les employer, moi aussi un jour. Je suis prêt à sacrifier mes études et même un peu plus mais je ne veux pas être placé sur une voie de garage ». C'était un chef.

Il entre dans le réseau CDLR « Ceux de la Résistance » et prend le nom de Charpentier. Quelques jours plus tard les arrestations se succèdent et **Pierre ARRIGHI** devient en quelques semaines un des principaux responsables du réseau. Il a vingt et un ans.

Il fonde un nouveau groupe dans la Marne, organise un réseau en Champagne, réceptionne les parachutages d'armes, dirige ensuite toute la région normande. C'est l'époque où chacun cherche à lire dans le regard de l'autre : ami ou délateur ? Chaque mot engage la vie. Il passe ses nuits dans les trains, ranime les énergies défaillantes et garde aux yeux de tous l'allure désinvolte d'un garçon oisif préparant avec une négligence coupable en pareils temps, le concours de l'Inspection des finances.

Devenu en quelques mois le premier délégué militaire de « Ceux de la Résistance », il était tenaillé de scrupules. N'avait-il pas dit à son père : « A mon âge on est fait pour se faire tuer, on n'organise pas la mort des autres ».

Alors un jour, dans la région parisienne, il décide de faire sauter et d'incendier une usine qui travaillait pour l'armée allemande. Affublé d'une blouse blanche de dessinateur, il place lui-même les crayons incendiaires qu'il s'était donné le luxe de manier nonchalamment aux yeux de tous comme de vrais crayons. Il est des circonstances où le chef doit être à la hauteur du courage physique qu'il demande à ses hommes.

Un jour où son père l'incitait tout de même à une certaine prudence, **Pierre** répliqua : « Comment peux-tu me dire cela ? Tu renies toute l'éducation que tu m'as donnée... Si je ne faisais pas mon devoir maintenant quand le ferais-je ? » Et quelque temps plus tard quand le danger se fit plus pressant encore : « J'espère que cela finira bien... Mais s'il devait en être autrement j'aurais tout de même vécu ! »

Près de lui, dès l'origine, son père œuvrait aussi dans le silence et le secret. Michel DEBRE raconte comment un après-midi de l'été 1943 quatre hommes appartenant au réseau se retrouvent : un homme mûr nommé LOISEAU, un homme très jeune CHARPENTIER. LOISEAU doit remplacer LECOMTE-BOINET qui va partir pour Londres. CHARPENTIER doit assurer la direction militaire du mouvement. Ce n'est que bien plus tard que DEBRE apprendra que LOISEAU est le père de CHARPENTIER.

Engagés, ensemble, travaillant ensemble pour la France ils seront arrêtés à quelques jours d'intervalle et presque au même endroit boulevard Maiesherbes, au moment même où le Général de GAULLE avait décidé d'appeler **Pierre** à Londres, à ses côtés. Ils connurent la torture rue des Saussaies. Ils ne parlèrent point ; alors ce fut Fresnes, le camp de Compiègne et Mauthausen où **Pierre** devait mourir d'épuisement mais mourir sous son vrai nom. Il était redevenu un **ARRIGHI**.

Au camp de Compiègne se retrouvent nombre de résistants arrêtés depuis peu : le poète Robert DESNOS, Maurice BOURDET chroniqueur à la radio, le révérend Père RIQUET, Charles-Louis de FROTTE qui disparaîtra au camp de Melk, animé jusqu'au bout d'une foi inébranlable. Tous ces hommes se sont engagés dans la lutte en sachant qu'ils y mettaient le poids de leur vie. Mais nul ne pouvait soupçonner la nature et les fins de l'univers concentrationnaire qu'ils allaient connaître.

Jamais de mémoire d'hommes, pareil mécanisme aussi minutieux n'avait été construit ; jamais être civilisé n'avait en un instant – le temps de franchir la porte du camp – subi un tel bouleversement de l'esprit et du corps. Jamais un homme n'avait réalisé un aussi brutal et subit anéantissement de toutes les valeurs sur lesquelles son existence lui paraissait établie : droit à la vie, respect de la personne humaine, dignité de l'homme.

La tragédie commence dans les wagons où l'on entasse cent vingt-six hommes au lieu de quarante. Ils sont nus pour éviter les évasions. Plus tard, gravissant la colline de Mauthausen, attendant debout pendant huit heures, ils commen-

cent à deviner que ce sont des esclaves qu'ils voient monter et descendre vers la carrière par les cent quatre-vingt-six marches de l'escalier de la mort et qu'ils ressemblent déjà comme des frères à ces hommes décharnés et tremblants.

Dans un livre *Tragédie de la Déportation* **Paul ARRIGHI** explique comment le nazisme a été vaincu par ceux qui ont sauvé en eux la flamme, si ténue et vacillante par instants de la liberté.

« Il a suffi, écrit **Paul ARRIGHI**, que la liberté soit apparue aux revenants de l'enfer comme la valeur clef, que l'homme ait lutté à la fois contre la dégradation et pour la liberté que, sans alléger le poids de millions de cadavres sur la conscience humaine, l'homme du Néant, le nazi ait été vaincu dans le camp même, là où il pensait assurer son triomphe. »

Comment sauver en soi la liberté et la dignité quand le cœur et le corps défailent sous la privation et les coups ? Le moindre échange d'idées devenait évasion de l'esprit ; le respect de soi-même, la simple politesse rendait soudain la qualité d'homme par le sens de la dignité. Plus que les intellectuels les hommes de foi survécurent ; ceux qui avaient engagé leur vie qu'ils fussent chrétiens ou communistes et quelques rares hommes imprégnés d'humanisme manifestant contre les preuves atroces des camps, leur foi dans la transcendance de l'homme.

Paul ARRIGHI avait eu près de lui, dès son enfance, l'exemple exaltant du mysticisme, de la foi vécue et de la main de Dieu posée sur un être, en la personne de sa tante Elisabeth LESEUR, dont le rayonnement fut immense. Ainsi **Paul ARRIGHI** sauva-t-il en lui le droit et la liberté devint pour lui la lutte. Mais si cette ascèse forcée lui permit d'atteindre les sommets ce fut dans la solitude absolue.

Quand au mois de mai 1945, **Paul ARRIGHI** est rapatrié vers Paris, sur le quai de la gare sa femme l'attend. Maîtrisant son chagrin, elle a revêtu une robe claire, elle a paré son visage du plus beau sourire. **Paul** ignore que son fils est mort et, dans son état, la nouvelle pourrait lui être fatale. Cette délicatesse et cette force de Mme **ARRIGHI** vont lui permettre peu

à peu de reprendre goût à la vie et de surmonter en apparence la terrible absence de celui qui était son portrait, et dont il ne restait même pas les cendres.

Le Général de GAULLE offrira à **Paul ARRIGHI** d'être Compagnon de la Libération, il refusera pour que cette distinction soit conférée à son fils **Pierre**, le seul de nos confrères devenus, par-delà la mort, membre de la confrérie des survivants.

Un moment **Paul ARRIGHI** est tenté par la politique, il devient député à l'Assemblée constituante mais il abandonne bientôt une voie où ses titres comme son talent eussent pu l'amener aux plus hautes fonctions. C'est que la victoire a pour lui un goût amer et qu'il veut d'abord témoigner pour ceux qui ne sont pas rentrés, témoigner pour que les clameurs muettes de millions d'êtres engloutis dans le néant percent encore une fois le mur de l'indifférence et de l'oubli.

Tout ce qu'il portait en lui va être transformé, approfondi, sublimé par son expérience concentrationnaire.

Les épreuves ont achevé de tremper ce caractère et **Paul ARRIGHI** va déployer une activité intense dans les domaines les plus divers. Sans même s'être présenté, il est élu membre du Conseil de l'Ordre. Il va jouir dès cette époque d'une immense autorité qu'il met au service de la grandeur du Barreau, de la défense de la liberté individuelle et de l'hommage rendu aux déportés.

Il ne faudrait pas s'imaginer **Paul ARRIGHI** comme un homme sombre. Il détestait plus que tout qu'on le prit au sérieux. M. le bâtonnier MOLLET-VIEVILLE, dans son évocation de **Paul ARRIGHI**, le décrit plein d'humour et parfois de sarcasme, sachant séduire ou toucher rudement. Toujours prompt à rire, ironique, il ne savait pas résister au plaisir d'un bon mot non sans parfois quelque méchanceté. Mais comment lui en vouloir ? Nul mieux que lui ne savait se faire pardonner, charmer ; il a toujours conservé ce goût de plaire. Attentif aux autres, sachant écouter il n'était pas de ceux qui promettent sans tenir. Aussi ne s'engageait-il jamais à la légère mais une fois sa décision prise, il était inébranlable.

Homme d'action, toujours pressé, il va vivre avec une sorte de frénésie.

D'aucuns pensent que par cette ferveur, il vise à s'étourdir pour oublier celui dont le portrait sur son bureau reste toujours fleuri. En réalité le bâtonnier **ARRIGHI** donne libre cours à la soif de vivre qui est en lui à cet amour de la vie, décuplé sans doute par les épreuves.

De ses souffrances intimes, morales ou physiques, il ne soufflera mot à quiconque. Nul ne l'a jamais entendu se plaindre ; lui qui jusqu'à la fin de sa vie s'éveillera souvent au cœur de la nuit en proie à d'affreuses visions de cauchemar. Il présentera toujours un front serein même lorsque, dans ses dernières années, sa silhouette voûtée cachait mal ses souffrances.

Dès la libération, il avait repris son cabinet. Il avait la passion de la défense. A ses yeux celui qui venait lui demander de l'assister avait toujours raison, il le défendait avec une âpreté, une force et parfois une ruse redoutables. Habile dans la négociation, patient quand il le fallait, lui qui était l'image de l'impatience, il sacrifiait tout à la défense.

Il avait gardé de ses blessures de 1918 une gêne d'élocution ; et sans posséder un talent oratoire hors du commun, sans éblouir par sa science du droit, il avait une présence écrasante qui était à la dimension de sa personnalité. Aussi ne manqua-t-il pas de se faire bien des ennemis. Il savait trop mal mentir. Mais ceux à qui il s'opposait ne laissaient pas de le craindre et même de l'estimer.

Il est l'avocat de la société des gens de lettres, du ministère des Anciens Combattants. Il plaide les plus grandes affaires du temps : les magistrats du Tribunal de commerce font appel à lui pour contester leurs élections; le Comte de CIVRY fut son client dans l'affaire de la succession du Duc de BRUNSWICK; Jérôme LINDON, directeur des Editions de Minuit, bénéficia de son autorité et de sa science de convaincre ; enfin, alors qu'il était bâtonnier il défendit le Général CHALLE.

Cité comme témoin par l'accusation au procès du Maréchal PETAIN, **Paul ARRIGHI**, ici même, déposera avec force, avec violence, implacable. Certains ne lui pardonnèrent jamais.

Ce n'était pas encore l'heure du pardon mais bientôt, pensait-il, viendrait celle de l'oubli.

Il fonde alors le Réseau du Souvenir et se dépense sans compter pour créer un lieu qui serait à jamais une muette prière de pierre entre le ciel et l'eau. C'est à l'ombre millénaire de Notre-Dame de Paris, dans la terre noble de notre vieille capitale, au cœur de l'Île-de la Cité que sera creusée la crypte du Mémorial des martyrs de la Déportation.

Les rumeurs de la ville s'assourdissent dans le jardin ; deux escaliers de pierre éloignent soudain du monde des vivants. Chaque marche conduit à la grille sombre qui divise la Seine et le ciel à la pointe de l'île. Lieu de solitude, de recueillement où seule bouge la lumière du jour reflétée par 200.000 facettes d'une galerie qui mène à la tombe du déporté inconnu, figurant infiniment l'image des 200.000 âmes des Français qui ne sont pas rentrés.

Peu de lieux sont capables comme cette crypte d'inspirer au passant anonyme comme au visiteur illustre un recueillement aussi profond devant le désespoir. Le Général de GAULLE l'avait ressenti lorsqu'à l'inauguration du Mémorial, la gorge nouée par l'émotion, il étreignit longuement **Paul ARRIGHI**, sans pouvoir parler.

Au Conseil de l'Ordre **Paul ARRIGHI** avait donné la mesure de ses capacités. C'était un travailleur infatigable. Toujours pressé, rapide il aime que l'on comprenne sa pensée à demi-mots, avant même qu'il achève de parler tant son esprit est toujours en avance sur la parole. Il avait l'acharnement de convaincre, même en exposant un dossier à un collaborateur afin de le persuader que la cause était bonne. Il n'hésitait pas à accueillir les suggestions et à les intégrer aussitôt à son raisonnement, cherchant avant tout l'efficacité et la victoire.

Dans son appartement de la rue de Miromesnil il exerçait seul, n'ayant jamais sacrifié à l'évolution de la profession. Il incarnait la profession d'avocat dans ses traditions, avec

intransigeance. Possessif, autoritaire, il avait le goût de l'individualisme du combattant solitaire.

Pendant ces années 1950 le Palais a conservé son rythme d'autrefois. A la mi-journée la salle des Pas Perdus est bruisante du murmure des conversations de plusieurs centaines de confrères qui viennent y parler de leurs affaires ou d'autres chose. Le temps n'est pas compté comme aujourd'hui et **Paul ARRIGHI** se rend chaque jour au Palais, même le samedi 10 avril 1976, veille de sa mort.

C'est ainsi que naissaient et mouraient les réputations ; que certains au fil des affaires et des commentaires devenaient les « monstres sacrés » que la presse encensait. Il y avait au Palais un goût de l'échange, un art de la conversation, un besoin pour l'avocat de sentir quotidiennement vivre la communauté à laquelle il appartenait, qui aujourd'hui a disparu. Seules parfois, de longues attentes aux audiences nous permettent de retrouver sans le savoir le Palais d'autrefois et d'apprendre des anciens l'histoire secrète de ceux qui nous ont précédés. Grâce soient donc rendues à Mesdames et Messieurs les Magistrats, qui, malgré eux, malgré nous, permettent encore aux avocats d'apprendre à se connaître.

Ce monde du Palais que **Paul ARRIGHI** goûtait tant lui apporte d'autres joies. Il devient président des bibliophiles du Palais et trouve l'occasion d'assouvir sa passion pour les livres. Grand lecteur il emportait toujours un livre avec lui pour ne pas perdre un instant. M. le bâtonnier BRUNOIS rappelait dans son éloge de **Paul ARRIGHI** à l'Institut qu'il reconnaissait au toucher le whatman, le vélin, le hollande ou le chine. Il aimait les encres pourpres : vermillon, sanguine ou cinabre. Il recherchait l'harmonie du texte et de l'illustration recevant lui-même peintres et graveurs. Passionné de peinture il possédait plusieurs Utrillo et ne se lassait pas d'en découvrir les beautés.

Son amour de la littérature fera de lui le président de la société des gens de lettres. Entre Gaston MONNERVILLE et Edgar FAURE il présidera l'Association des Anciens Secrétaires de la Conférence. D'une curiosité insatiable, avide de

connaître et de comprendre, il est assidu aux déjeuners Bixio à l'Amérique latine.

Dans le même temps, il se dépense sans compter pour le département de l'Yonne. Depuis 1936 il est maire de Moulins-sur-Ouanne ou il possède une maison de famille pleine de noblesse et de charme. Sympathisant du Front populaire, de tendance radicale il n'est cependant pas attiré par la politique et négligeant la députation il devient conseiller général, puis président du conseil général de l'Yonne. Sa propriété de Pont Marquis se trouve au cœur de la Puisaye, le pays de COLETTE qu'elle a si magnifiquement chanté dans ses livres. Des routes tortueuses et pentues, des champs en petites parcelles entourés de haies à travers lesquelles courent les nuages, des fermes isolées qu'on devine seulement derrière les bosquets, toute une nature sauvage enchante et retient. Comme VOLTAIRE à Ferney, le bâtonnier **ARRIGHI** veut être le bienfaiteur de Moulins-sur-Ouanne et de son département. Maire pendant presque quarante ans il sut se faire aimer car il avait le souci des autres, de leur bien-être, de leur progrès. Dans ce pays resté arriéré il fit faire des travaux considérables amenant à chacun l'eau courante et bâtissant des écoles qui portent encore son nom.

C'est là qu'il était vraiment lui-même et offrait une hospitalité chaleureuse à tous ceux qui, allant vers le midi, faisaient halte en Puisaye.

Mais ses pairs le veulent pour bâtonnier. Il a désiré lui-même occuper la fonction suprême autant par ambition que par goût de servir. Le bâtonnier THORP l'y encourageait de toute son autorité. Cependant Jean MIRAT est élu bâtonnier désigné mais disparaît avant d'entrer en fonction.

Paul ARRIGHI succède alors au bâtonnier ALLEHAUT qui lui déclarait : « Tout au long de ces deux années les droits de la défense ont eu à être défendus. Je vous remets l'Ordre intact et tous ses principes sont saufs. »

Paul ARRIGHI devait lui aussi avec une force et une âpreté dont la Chancellerie a gardé le souvenir, défendre le barreau. Nous sommes en 1959 et bientôt va s'ouvrir l'ère des procès

politiques d'abord des membres du FLN puis de ceux de l'OAS. Le bâtonnier n'admettra jamais la notion de collectif d'avocats que certains voulaient imposer, parce qu'elle abolit la relation unique et nécessaire entre l'inculpé et son défenseur au risque de faire de la défense une machine de guerre politique et non pas, le plus court chemin d'un homme à ses juges.

L'année 1960 revêt une importance particulière, c'est le 150^e anniversaire du rétablissement du barreau de France. **Paul ARRIGHI** tient à donner à cette célébration un faste et une solennité inégalés. La salle des Pas Perdus en est le théâtre, décorée de tentures et de tapisseries anciennes elle accueille tout ce que la France compte de personnalités : Michel DEBRE est premier ministre, Edmond MICHELET Garde des Sceaux, tous deux furent les compagnons de combat et de misère du bâtonnier **ARRIGHI**.

Devant ces hommes qui étaient aussi ses frères d'armes, il va rappeler la nécessité d'un barreau libre dans un Etat fort. La révolution avait aboli l'Ordre des avocats. Napoléon qui voulait pouvoir couper la langue à un avocat qui s'en servirait contre le Gouvernement et qui se souvenait qu'en 1809 trois avocats seulement sur plus de deux cents avaient voté oui à la fondation de l'Empire, n'hésitait pourtant pas, un an plus tard, à rétablir l'Ordre des avocats.

Le paradoxe n'est qu'apparent. Plus l'Etat est fort, plus il est porté à respecter la Liberté, c'est-à-dire notre Ordre.

Mais en période troublée lorsque s'affirme le mépris de la liberté, que l'Etat trahit sa faiblesse, les premières victimes sont les avocats. « Lorsqu'on veut faire une loi politique ce sont toujours les avocats qui s'y opposent » disait l'Empereur. C'est la raison de la défiance du pouvoir toujours tenté, par une pente naturelle, d'outrepasser ses droits.

Aussi n'est-il pas de justice sans liberté, pas de justice sans respect des droits de la défense. Aussi faut-il que l'avocat soit indépendant vis-à-vis de son client, de l'adversaire, du magistrat, des pouvoirs publics et même, autant qu'il se peut, de lui-même. Pour le bâtonnier **ARRIGHI** la mission de l'avocat est

de demander au juge la protection de la loi, se plaçant entre la puissance publique et l'homme isolé et de participer ainsi à l'œuvre de justice qui est œuvre de vérité. Le discours du bâtonnier **ARRIGHI** se fait alors frémissant, débordant de force intérieure, son passé parle en lui avec la force du prisonnier qu'on voulut asservir : « Ah Messieurs, il faut ne jamais avoir été jeté dans une prison, dans la solitude du secret absolu, pour admettre sans frémir une loi qui permette à l'accusation de peser de longues semaines sur l'homme désarmé. »

C'est bien dans sa fidélité à un idéal d'humanisme intégral à un régime de justice et de liberté que réside la grandeur de la France. Face à la nécessaire autorité dont la puissance publique et l'Etat sont l'armure, il faut que la liberté pèse d'un poids égal. Le seul grand corps capable de lui donner son armure c'est nous, c'est notre Ordre.

Paul ARRIGHI n'acceptera jamais que le barreau soit attaqué ou pire, décrié. Il refusera toujours de saluer un Garde des Sceaux, parce qu'il a lancé contre notre Ordre les accusations inacceptables que nous avons encore en mémoire. La liberté ne se divise pas. **Paul ARRIGHI** exalte alors ses jeunes confrères : « Aussi vous appartient-il à vous qui, à votre tour, avez, en prenant la robe, obéi à une vocation souveraine, qui avez choisi la défense, comme d'autres ont choisi l'héroïsme ou la foi, aussi vous appartient-il de n'oublier jamais que votre destin est de sauvegarder le respect de l'homme et de ses libertés, sans lesquelles la vie, pour nous, ne serait plus que servitude. »

Le 19 mai 1961 **Paul ARRIGHI** devait affirmer avec force, en des instants tragiques, la nécessité de l'indépendance de la justice. Il déclare dans sa défense du Général CHALLE : « La justice qui ne serait qu'un bras séculier ou l'instrument du pouvoir légitime ne serait plus la justice en France. La justice n'est pas, n'est jamais un instrument de l'Etat, encore moins du pouvoir. Et c'est pourquoi, Messieurs, plutôt que Lex et Jus, j'aimerais mieux lire sur les frontons des Palais de Justice la pensée de VAUVENARGUES : « Que la loi soit sévère et les hommes indulgents. »

Paul ARRIGHI avait refusé de faire du procès du Général CHALLE la tribune de l'Algérie française. On l'en blâma. Il le supporta en silence car il savait mépriser. Une défense politique aurait pu être adoptée en d'autres circonstances mais ici le bâtonnier **ARRIGHI** pensait d'abord à sauver CHALLE et nous savons que sa détermination n'était pas vaine.

Quand en 1965 Elie COHEN est arrêté en Syrie sous l'inculpation d'espionnage il fait appel à **Paul ARRIGHI**. Tribunal militaire spécial, procès à huis clos, retransmis sur les écrans de télévision. Privé de défense Elie COHEN est condamné à mort et pendu. Le 20 mai **Paul ARRIGHI** en accord avec le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris écrit au président de la République syrienne : « C'est donc publiquement que nous adressons ici la plus solennelle des protestations contre une procédure et un supplice poursuivis et effectués au défi de toute règle morale. Aucun homme dans aucun pays civilisé du monde et quels qu'auraient pu être les crimes dont on l'accuse, sans même laisser les avocats en prendre connaissance, n'a sans doute abordé l'instant suprême de son exécution dans une telle solitude. »

En 1964 **Paul ARRIGHI** est élu à l'Académie des sciences morales et politiques. Ses communications ont pour thème : « *le rapport Warren, de l'assassinat politique* », « *la vie privée et les droits de l'information* » et « *la liberté de l'homme face à la justice française* ». Il critique la pratique abusive de la détention préventive et veut que la présomption d'innocence consacrée par la loi ne devienne pas en pratique une présomption de culpabilité.

Cette lutte hélas est toujours la nôtre et les temps que nous traversons en marquent la tragique actualité tant le pouvoir, même libéral, a du mal à tolérer la liberté et de facilité à faire de l'habeas corpus une anglomanie dépassée.

D'aucuns pensent que le bâtonnier **ARRIGHI** était un homme du passé parce qu'il était un homme de fidélité. Si le courage est une vertu du passé alors le bâtonnier **ARRIGHI** est un homme du passé ; si le travail, l'honneur et la ferveur sont des vertus du passé, alors oui **Paul ARRIGHI** n'était plus de ce temps ; si l'amour de la patrie, le goût du sacrifice et le

sens de l'héroïsme sont devenus désuets, que restera-t-il bientôt de la France ?

Le risque le plus grand n'est-il pas de se laisser aller à penser que les valeurs et la vérité suivent les caprices de l'histoire. Le bâtonnier **ARRIGHI** n'était pas de ceux qui se laissent aller. Si parfois il fut effleuré par l'aile du doute, poussé par le désordre quotidien à entrevoir la désespérance, il ne s'abandonnera jamais à la suprême incertitude.

Quelle tentation pourtant dans un monde où l'histoire n'enseigne plus rien, où chaque jour semble croître l'imprévision du lendemain ! Jamais peut-être l'impuissance à prévoir n'a engendré pareille angoisse au cœur des témoins lucides de ce temps.

Alors il n'est pas vain de venir puiser aux forces des anciens, de leur demander de nous transmettre les vertus qui leur ont permis de traverser les souffrances et les épreuves dans un monde en proie à la folie meurtrière voici moins de quarante ans.

En épigraphe à son histoire de la justice politique, restée inachevée, **Paul ARRIGHI** avait placé cette phrase de Charles de GAULLE : « Que chacun à son échelon veuille agir par lui-même d'après les faits plutôt que d'après les textes, s'efforcer de réaliser avant que de plaire, ne jamais cacher sa pensée quand il faut la dire ; et quoi qu'il doive en coûter, que de haut en bas, on s'en remette au caractère. »

Quoi qu'il ait pu lui en coûter **Paul ARRIGHI** toujours, s'en est remis au caractère, puisant au fond de lui jusque dans l'extrême dérégulation, et jusqu'aux derniers temps douloureux de son existence une énergie indomptable.

Alors qu'importent les faiblesses ou les erreurs de l'homme. Non, il n'est pas vain de venir, une fois l'an, demander à ceux qui ne sont plus ce qui donna un sens à leur vie. Le bâtonnier **ARRIGHI**, comblé d'honneurs, n'aimait que la simplicité et n'eut pas goûté, sans doute, qu'on fit son éloge même avec cœur, avec chaleur, avec ferveur.

Il est temps de le rendre au silence.

IMP. MAULDE ET RENOU-AISNE